

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

École alternative des Cheminots

Vous êtes convoqués à une séance du conseil d'établissement

Le lundi 28 mai 2025 à 19h00

À l'école alternative des Cheminots

ORDRE DU JOUR

Nom	Fonction	Présence
Frédéric Brophy Nolan	Président et délégué au comité de parents	Présent
Olivier Dupras	Vice-président et délégué substitut au comité de parents	ABSENT
Pierre-Marc Allaire Daly	Parent	Présent
Josianne Hénault-Campeau	Parent	Présent
Emilie Gras	Parent	Absente
Alexis Beauchemin	Parent (substitut)	Absent
Francis Gagné	Parent (Substitut)	Présent
Patricia Lemieux	Secrétaire et technicienne en service de garde	ABSENTE
Laurie Guité-Bernard	Enseignante	Présente
Josée Houle	Enseignante	Présente
Emilie Croteau	Directrice	Présente

1. Ouverture de la réunion : Lecture de l'article 71 : 19 :03

71. Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté. 1988, c. 84, a. 71; 1997, c. 96, a. 13.

2. Vérification du quorum, art. 61

6.1 Le quorum (comporte deux parties) :

Le quorum aux séances du Conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents (art. 61 L.I.P.).

Le quorum comporte deux parties :

- Majorité des membres (moitié + un) dont
- Moitié des représentants des parents

3. Mot de la direction

4. Calendrier des principaux sujets traités

MARS, AVRIL ET MAI

Art. 3, al. 4; 7, al. 3; 75.01, al. 1 et 2; et 292, al. 3	Approbation des contributions financières exigées pour du matériel, des activités scolaires, des services offerts dans le cadre d'un projet pédagogique particulier et des services de surveillance du dîner (pour l'an prochain)
Art. 77.1	Établissement des principes d'encadrement du coût des documents et approbation de la liste de matériel d'usage personnel – pour l'an prochain
Art. 79 et 110.1	Consultation par le centre de services scolaire sur les critères de sélection de la direction d'établissement
Art. 96.15	Consultation au sujet des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'an prochain
Art. 75.1 et 110.4	Adoption ou actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour l'an prochain, et distribution d'un document aux parents et, le cas échéant, aux élèves
Art. 74, 75, 109 et 109.1	Analyse de la situation de l'établissement, adoption du projet éducatif, transmission au centre de services scolaire, transmission et publication du document (et de son évaluation) aux parents et aux membres du personnel

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Frédéric Brophy Nolan fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est **proposé par** Josée Houle et résolu : QUE l'ordre du jour soit **adopté** tel que présenté. **CE2025- 05-26-01**

6. Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2025 (art.69)

Il est **proposé par** Frédéric Brophy, et résolu : QUE le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2025 soit **adopté** tel que déposé. **CE2025-05-26-02**

7. Parole au public : Aucun

8. Départ hâtif du vendredi 20 juin 2025 pour approbation

Il est **proposé par** Laurie Guité-Bernard et résolu : QUE le départ hâtif du vendredi 20 juin soit **approuvé** tel que présenté. **Résolution CE2025-05-26-03**

9. Grille-Horaire et grille-matière 25-26 pour approbation

Il n'y a pas de changements pour l'année scolaire 2025-2026. Il est **proposé** par Francis Gagné et résolu : QUE la grille-horaire et la grille-matière soient **approuvés** tel que présentés. **Résolution CE2025-05-26-04**

10. Présentation du budget initial 2025-2026 pour adoption

Il est **proposé** par Josée Houle et résolu : QUE le budget initial 2025-2026 (budget de fonctionnement du conseil d'établissement et budget de fonctionnement et d'investissement de l'établissement) soit **adopté** tel que déposé. **Résolution CE2025-05-26-05**

11. Régularisation des fonds à destination spéciale pour approbation

Il est **proposé** par Josianne Hénault-Campeau et résolu : QUE la proposition de régularisation des fonds à destination spéciale de l'établissement soit **adoptée** tel que déposée. **Résolution CE2025-05-26-06**

12. Suivi budget 24-25 : Conseil d'établissement et ateliers de parents

Nous souhaitons donner le budget du CÉ pour les activités des élèves. Le CÉ propose d'utiliser le budget pour avoir une machine à Popcorn ou barbe à papa pour le pique-nique de fin d'année. Josée Houle va faire le pont avec le comité ambiance.

Mme Croteau a rencontré le comité des ateliers de parents. Les membres du comité ateliers ont proposé que l'utilisation des sommes restantes de l'année scolaire 24-25 servent à réserver le palais du patin pour l'an prochain et l'achat de matériel, notamment des jeux de société, du matériel de bricolage et du matériel pour les ateliers sportifs.

13. Mot du délégué au comité de parents :

14. Mot des enseignants :

15. Mot du service de garde et du personnel de soutien :

Patricia souhaite faire une activité pour les finissants (20 élèves). Ils apportent leur repas et ils écouteront un film. L'activité aura lieu le 6 juin de 17 h 30 à 20h. Il est proposé par Francis Gagné QUE l'activité des finissants du service de garde soit adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION CÉ2025-05-26-07

16. Parole aux comités

16.1 Finissants : N/A

16.2 Coéducation : N/A

16.3 Ambiance : N/A

17. Varia

18. Levée de l'assemblée :

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Laurie Guité-Bernard, et résolu :
QUE l'assemblée soit levée à 20h07. Résolution **CE2025-05-26-08**

Emilie Croteau
Directrice

Frédéric Brophy
Président

